

5.2.4.2 Photomontages depuis le village de Guerlesquin (PDV 22)

Guerlesquin est le lieu de vie le plus peuplé de l'AER. Il est intégré au PNR d'Armorique et parcouru par de nombreux sentiers de petite randonnée. La prise de vue est réalisée depuis un quartier pavillonnaire à l'ouest du centre-bourg.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 occupe une emprise importante en largeur, mais celle-ci est relativisée par les effets de filtres créés par les structures végétales nombreuses (haies, boisements). Les interdistances sont légèrement irrégulières entre les éoliennes de Roc'h Glaz : elles s'intercalent entre celles du parc du Menez Goariva et d'IEL, dessinant alors des interdistances plus régulières. En revanche la différence de gabarit est bien visible avec des hauteurs d'éoliennes différentes. Une des éoliennes se superpose avec celle d'IEL, brouillant la lisibilité.

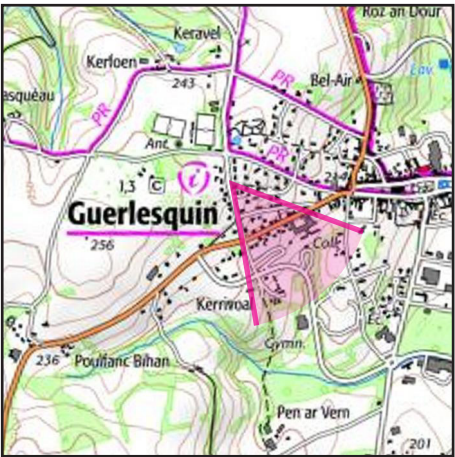
Pour la variante 2, les interdistances sont régulières mais le projet en partie masqué par les filtres végétaux. L'emprise en largeur est un peu moins importante que pour la variante précédente, mais cette différence est peu visible. La différence la plus notable avec la variante 1 est la suppression de l'éolienne intercalée entre les aérogénérateurs d'IEL, ce qui déséquilibre légèrement les interdistances. Comme pour la variante précédente, une des éoliennes se superpose avec celle d'IEL, brouillant la lisibilité.

Concernant la variante 3, l'implantation est ici assez similaire à la variante 2 mais avec une éolienne s'intercalant entre les aérogénérateurs d'IEL, dessinant ainsi une ligne plus régulière. L'emprise horizontale est légèrement réduite par rapport à la V2, sans que cela ne soit particulièrement notable, et encore plus par rapport à la V1. Contrairement aux V1 et V2, les éoliennes de cette variante ne se superposent pas aux éoliennes d'IEL, dessinant ainsi une ligne plus claire et régulière.

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 213428,71 / 6844435,16
Date et heure de la prise de vue : 21/03/2023 à 14:22
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Angle visuel du parc : 22,7° (V1), 19,7° (V2), 17° (V3)
Eolienne la plus proche : 4 886 m (V1), 4 840 m (V2) km, 4 777 m (V3)

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1 / 25 000.

Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 1
- 3 - Variante 2



Photographie 136 : Vue de l'état initial.



5.2.4.3 Photomontages depuis le hameau de la Haute-Vigne (PDV 31)

La prise de vue illustre les visibilités depuis le hameau de la Haute-Vigne, situé sur une ligne de faîte, à l'est de l'AEI, et offrant une vue dégagée en direction du Menez Goariva.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Depuis ce point de vue, le projet est observé depuis l'est. Les éoliennes de la variante 1 forment deux groupes distincts, l'un de six éoliennes, l'autre de deux éoliennes. Les éoliennes du groupe plus conséquent se superposent, les pales des éoliennes se chevauchant induisent un brouillage de la lisibilité. On note des différences de hauteur entre les éoliennes du Menez Goariva, plus lointaines et apparaissant plus petites et celles d'IEL, légèrement plus grandes.

L'implantation de la variante 2 est différente par rapport à celle de la V1. Ici les éoliennes forment une ligne aux hauteurs décroissantes, à gauche du panorama. Les interdistances, régulières pour les éoliennes les plus proches, diminuent pour les plus lointaines. L'emprise de la variante 2 est réduite par rapport à celle de la V1.

La variante 3 reprend l'idée générale d'implantation de la V2. Cependant, les éoliennes se retrouvent plus proches de l'éolienne centrale d'IEL et les interdistances sont moins régulières. En revanche, la suppression d'une éolienne par rapport à la V2 permet de gagner en «clarté» étant donné qu'il y a moins de superposition de pale. L'emprise des V2 et V3 est globalement identique.

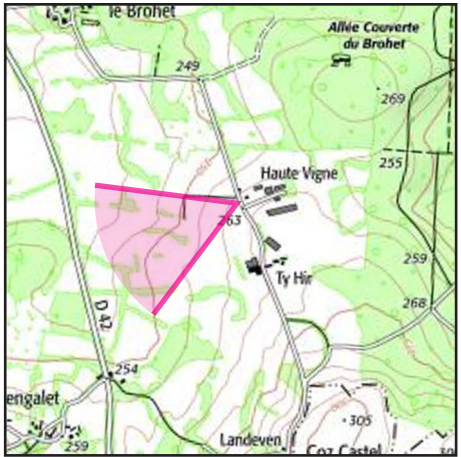
Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 218433,52 / 6840143,11
Date et heure de la prise de vue : 21/03/2023 à 10:20
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Angle visuel du parc : 14,5° (V1), 5,4° (V2), 5° (V3)
Eolienne la plus proche : 8 345 m (V1), 1 823 (V2), 2 083 (V3)

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1 / 25 000.



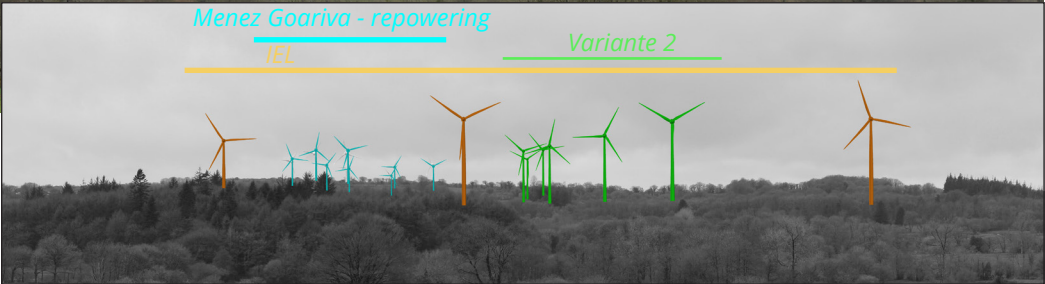
Photographie 140 : Vue de l'état initial.



Photographie 141 : Variante 1.



Photographie 142 : Variante 2.



Photographie 143 : Variante 3.



5.3.6 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante 1 est composée de huit éoliennes sur deux lignes parallèles. L'emprise est plus importante que pour les deux autres variantes. Bien que régulières dans leurs interdistances, les éoliennes implantées sur deux lignes contribuent à brouiller davantage la lecture par rapport à la V2 et la V3.

La variante 2 compte deux éoliennes de moins que la variante précédente. L'emprise du projet est souvent ainsi réduite par rapport à la V1. Les interdistances sont plutôt régulières exceptées depuis les vues depuis l'est et l'ouest.

La variante 3 apparaît comme la plus épurée et celle occupant l'emprise horizontale la moins importante. Comptant une éolienne de moins par rapport à la V2, et trois éoliennes en moins par rapport à la V1, les éoliennes de cette variante se superposent moins aux éoliennes des projets d'IEL et du Menez Goariva, dessinant ainsi une ligne plus claire et régulière par rapport aux deux autres variantes présentées.

La variante qui s'intègre le mieux dans le paysage est la variante 3. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus adaptée au relief du Menez Goariva.

5.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

5.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 5 éoliennes. Les éoliennes E1, E2 et E3 mesurent 109,91m en bout de pale tandis que E4 et E5 mesurent 125,58 m en bout de pale. Leur puissance nominale est de 2,3 MW environ. Leur hauteur est de 109,91 m en bout de pale pour E1, E2 et E3 et 125,58 m en bout de pale pour E4 et E5 : la hauteur du moyeu est de respectivement 68,9 m pour E1, E2 et E3 et 84,6 m pour E4 et E5 et les pales font 38,8 m chacune, pour un rotor de 81 m de diamètre.

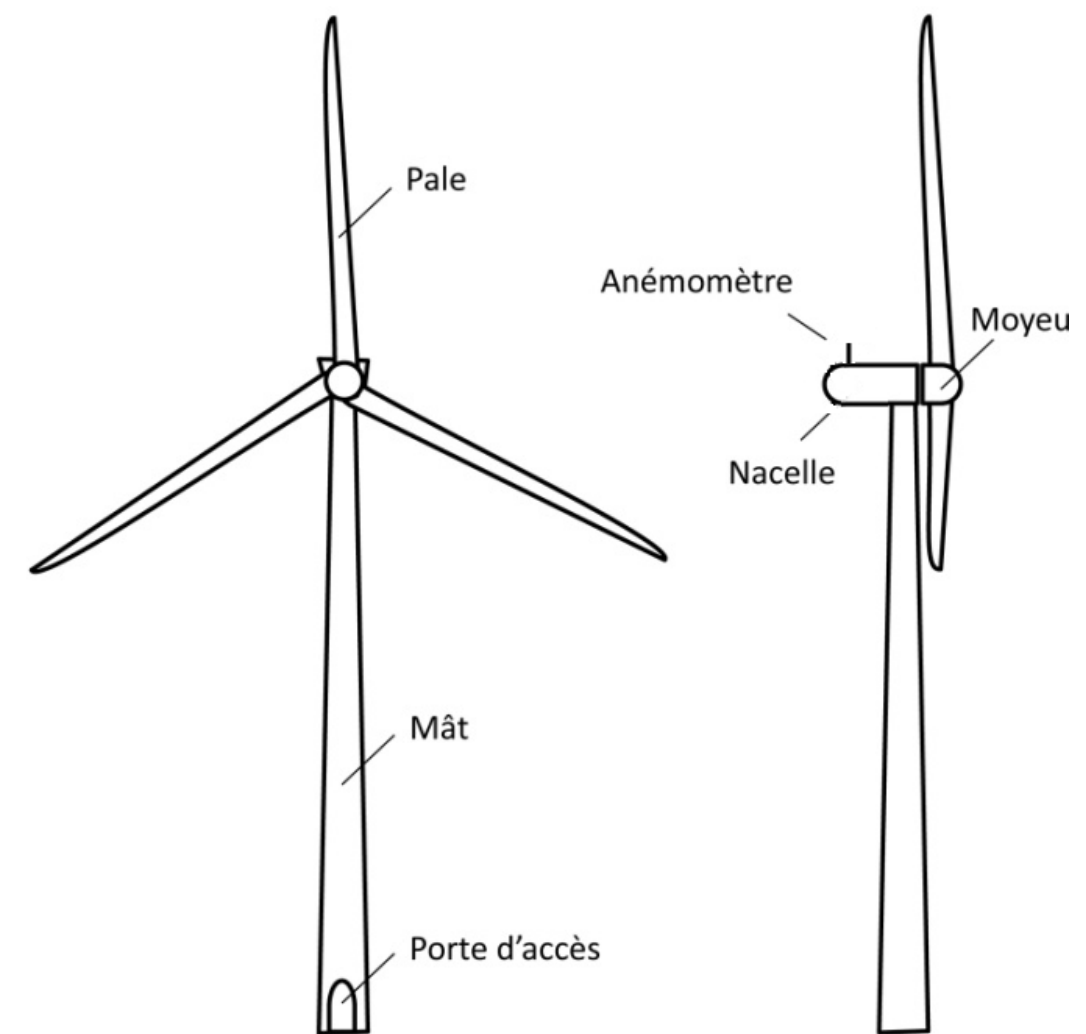


Figure 47 : Schéma d'une éolienne.

5.3.2 Les aménagements connexes

5.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, elles seront donc mises au gabarit et renforcées (largeur de 4 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5,50 m au total). Les voies d'accès aux éoliennes seront créées et représenteront environ 2 109 mètres linéaires. Ces pistes seront constituées de concassé de granit de couleur beige / grise / rouge (selon approvisionnement des carrières), sur un géotextile.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupera une superficie de 3 014 m² ou 3 136 m², pour une superficie totale de 15 550 m² pour 5 éoliennes. Elles seront composées de concassé et drainant, avec une tenue suffisante pour la circulation des engins.



Photographie 144 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.

5.3.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici une couleur propice à une bonne intégration paysagère (RAL 7003). Son emprise au sol est de 9 x 3,5 m, soit environ 31,5 m², pour une hauteur de 2,71 m.

5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique sera enterré à une profondeur minimale de 1,20 m.

5.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 330,06 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 20,5 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 2,8 m (des études de sol seront réalisées). Ces fondations seront enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 561 m³ par éolienne sera décaissé.

5.3.2.5 Défrichage ou coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront élagués, rasés ou arrachés pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateformes, fondations et éoliennes. Cela représente environ 3 455 ml de haies élaguées, 160 ml de haies rasées et 31 ml de haies arrachées.

5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de cinq éoliennes s'étalera sur une période d'environ douze mois : trois semaines de préparation du site, deux semaines d'arrachage et élagage, deux mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, un mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, un mois de génie électrique, une semaine pour la fibre, un mois pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de montage et un mois de mise en service et de réglages.

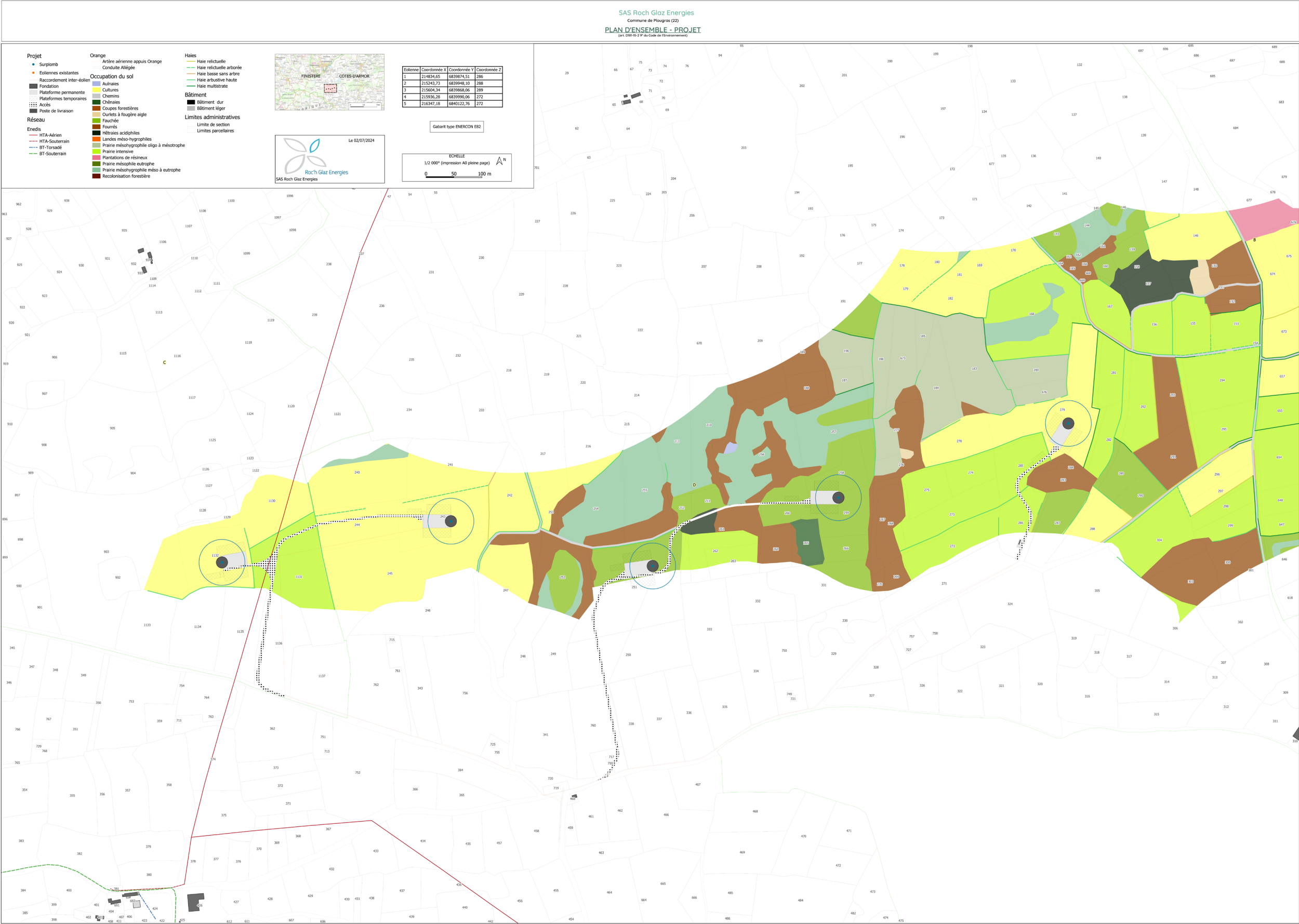
5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc sera démantelé. Les éoliennes seront alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, de la totalité des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 39 : Plan de masse du projet (source : Quénéa)

6 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

6.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 22, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère ;
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage ;
- les effets d'occupation / respiration ;
- les rapports d'échelle ;
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux ;
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain ;
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet ;
- de l'analyse de photomontages ;
- de blocs-diagramme ;

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- **la nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions ;
- **la nature de l'environnement affecté par cet effet** : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 22 sur l'évaluation des impacts.

6.1.1 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu fort ou à la sensibilité significative identifiés lors de l'analyse de l'état initial du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 46 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par ENCIS

Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.3.1, page 25.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de photomontages du projet éolien de Roc'h Glaz – Annexe du volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.2 Les effets de la construction du projet éolien sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de douze mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.2.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible et temporaire sur le paysage.**

6.2.2 Phase de défrichement / de coupe / d'élagage

L'élagage des haies concerne en tout 3 455 ml environ. L'impact est temporaire, la croissance des haies permettant de retrouver un volume initial au bout de quelques mois. Aussi, environ 160 ml de haies seront rasés. Ces haies arasées pourront repoussées au bout de quelques années pour atteindre leur hauteur d'avant coupe. Enfin, environ 31 ml de haies seront arrachés. Cela concerne les accès à E1 (16,7 ml), E2 (9,4 ml) et E5 (11,2 ml). La perte de ces motifs perturbera la lisibilité.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

6.2.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique susciteront de nombreux allers-retours de camions. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois), elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

6.2.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessiteront des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants aura pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactante étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact nul permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera impactant pour le paysage mais ces plateformes ne seront pas visibles de loin, même avec la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. **Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.**



Photographie 145 : Illustration d'un chantier éolien.

6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.3.1 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet de visualiser précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles (cf. Carte 40, page 162).

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes pourraient être perceptibles depuis une large part du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements principaux. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels le projet ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées (Aulne, Douron, Guic, Léguer), ainsi que les coteaux et versants orientés à l'opposé des éoliennes, n'offrent aucune perception de celles-ci.

Par ailleurs, le calcul de l'angle vertical perçu permet d'estimer la prégnance visuelle des éoliennes. Ainsi, depuis l'aire éloignée, les visibilitées théoriques identifiées sont inférieures ou égales à 1°, soit des perceptions très peu marquantes. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, celles-ci sont déjà plus importantes, mais elles restent la plupart du temps inférieures ou égales à 5° : si le projet est bien visible à cette échelle, il est rarement très prégnant dans le paysage. C'est logiquement à l'échelle de l'aire immédiate que les éoliennes se révèlent les plus prégnantes, l'angle vertical qu'elles occupent augmentant rapidement à mesure du rapprochement de l'observateur.

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des photomontages.

Les perceptions depuis le Trégor et le Trégor morlaisien :

Ces deux unités s'étendent sur toute la moitié nord du périmètre d'étude et englobent la zone de projet. Elles correspondent à des paysages de bocage à maille élargie. Si le bocage est ici plus lâche et permet des visibilitées plus lointaines, les reliefs et les nombreux boisements réduisent assez fortement les secteurs exposés

à des visibilitées en direction du projet. Les cours d'eau tels que le Léguer, le Douron, le St-Emilion ou encore le Guic serpentent dans des vallées encaissées et boisées ne permettant aucune visibilité depuis les fonds mais également depuis les rebords. Quelques secteurs assez peu étendus, situés sur les hauteurs ou sur des versants tournés en direction du projet permettent des visibilitées théoriques de celle-ci (à l'est de Plougonvel, en limite est de périmètre au niveau de Louargat et du Menez Bré) mais les boisements et les rideaux d'arbres du bocage tendent alors souvent à réduire ces perceptions en jouant un rôle de filtre (cf. Photographie 146 et photomontage 8).

L'impact du projet éolien sur ces unités paysagères est très faible dans l'AEE mais plus important dans l'AER et l'AEI.

Les perceptions depuis l'Arrée :

Cette unité paysagère comprend tout le sud du territoire d'étude, d'est en ouest et correspond à des paysages de bocage dense sur colline. Elle présente un relief assez prononcé, marqué par les vallées de l'Aulne à l'ouest et de l'Hyère à l'est. Depuis l'AEE, la distance contribue à limiter les perceptions du projet mais le relief forme des secteurs plus élevés, permettant des visibilitées théoriques (cf. Photographie 147 et photomontage 6). Celles-ci restent assez discontinues, et sont souvent fortement atténuées par l'éloignement et les filtres végétaux. A proximité du projet, dans le sud de l'AEI et de l'AER, la topographie et la proximité du projet permettent des visibilitées théoriques fréquentes vers les éoliennes, qui sont souvent atténuées sur le terrain par la présence d'un bocage assez préservé (cf. Photographie 149 et photomontage 26). Par ailleurs, vallons et boisements réduisent encore ces perceptions, surtout à l'approche du projet. **L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible dans l'AEE mais plus important dans l'AER et l'AEI.**

Les perceptions depuis le bassin de Châteaulun :

Cette unité paysagère correspond à des paysages cultivés avec talus et ne concerne que la limite sud de l'AEE. Les perceptions théoriques restent assez discontinues, du fait du vallonnement du relief. Les vallées de l'Aulne et de l'Hyère notamment, avec leurs fonds encaissés et boisés, constituent de longs corridors sans visibilitées. Les secteurs offrant des visibilitées vers le projet restent assez peu étendus et du fait de l'éloignement et de la présence des filtres végétaux, proches ou lointains, ces perceptions sont peu marquantes, comme le montre le photomontage 4 (cf. Photographie 148).

L'impact du projet éolien sur cette unité est très faible.



Photographie 146 : Vue très lointaine sur le projet éolien depuis le nord-ouest de l'AEE, depuis le Trégor (photomontage 8).



Photographie 147 : Vue lointaine sur le projet éolien, depuis l'ouest de l'AEE, au niveau des Monts d'Arrée, dans l'unité paysagère de l'Arrée (photomontage 6).

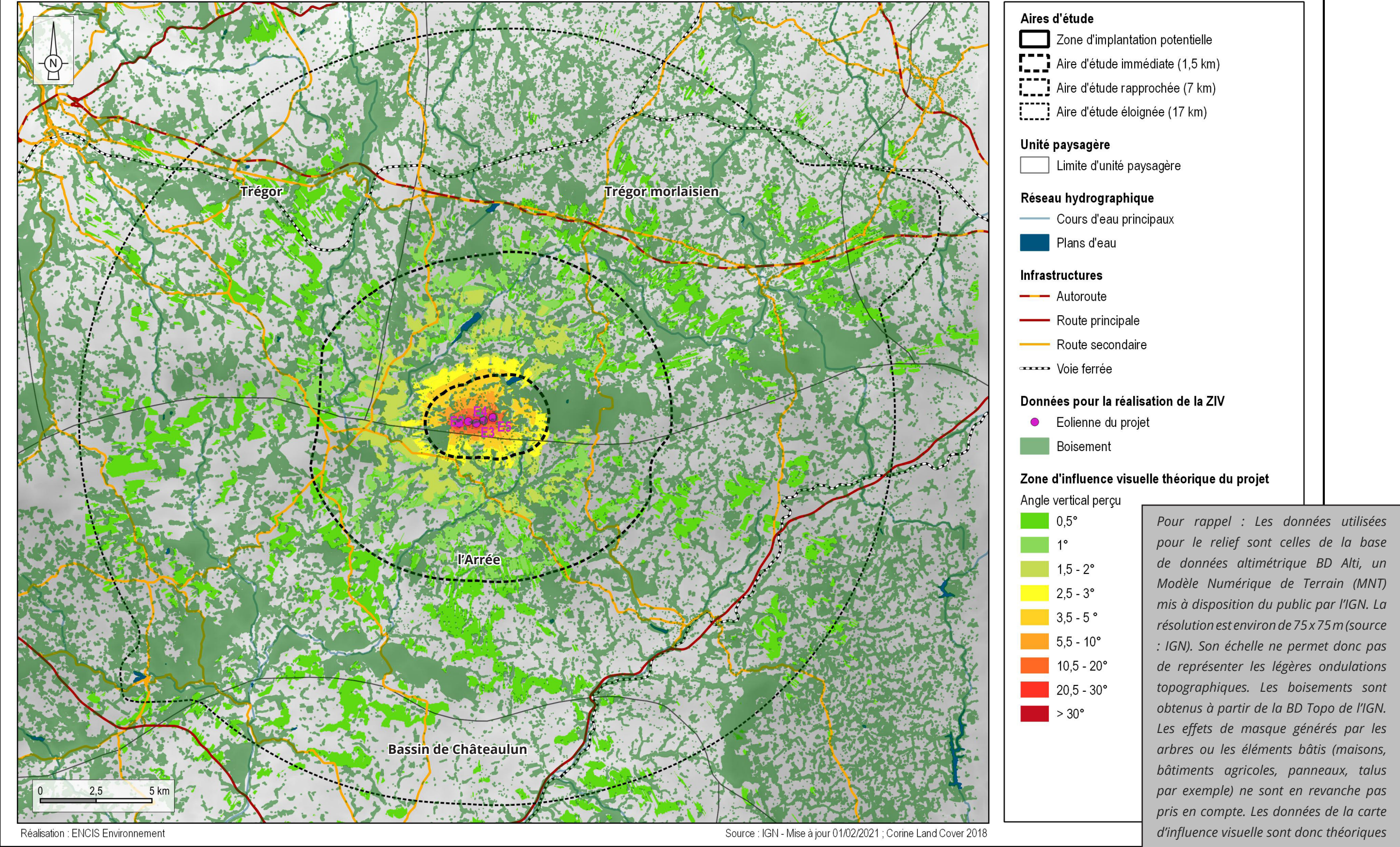


Photographie 149 : Émergence du projet au-dessus de la ligne d'horizon depuis les hauteurs de Loguivy-Plougras, dans le Trégor morlaisien (photomontage 26).



Photographie 148 : Vue sur le projet éolien depuis les Monts d'Arrée (photomontage 4).

Zones d'Influence Visuelle théorique du projet en fonction du relief et des principaux boisements



Carte 40 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

6.3.2 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

6.3.2.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou aux lieux dont la sensibilité a été identifiée lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, douze points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

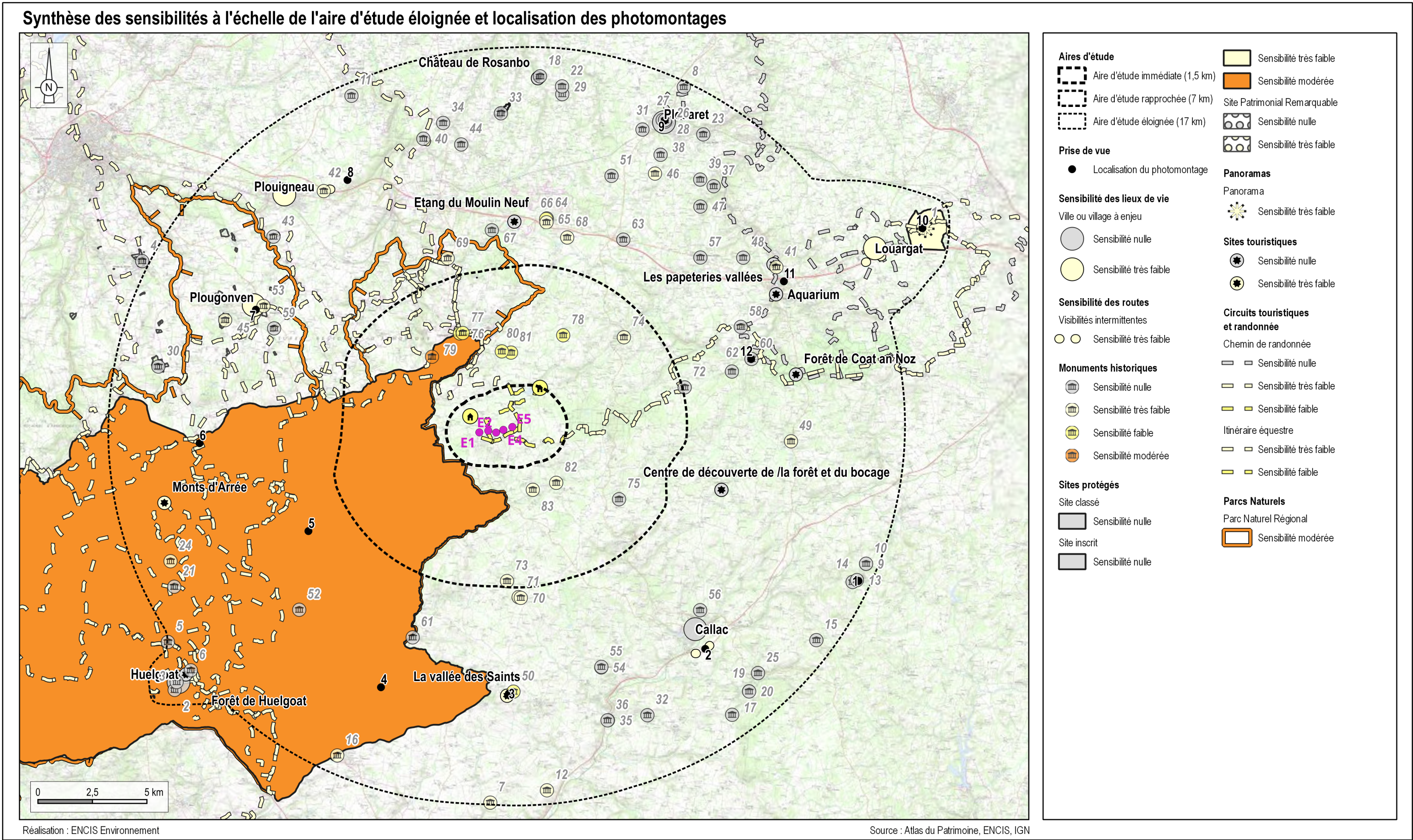
Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre II du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Lieu de vie, patrimoine	Depuis les abords de l'église Notre-Dame de Bulat-Pestivien	Nul
2	Voie de communication, lieu de vie	Depuis la D787, surplombant la ville de Callac	Nul
3	Tourisme, unité paysagère	Depuis la vallée des Saints	Très faible
4	Unité paysagère, patrimoine	Depuis les reliefs des Monts d'Arrée	Très faible
5	Lieu de vie, unité paysagère, patrimoine	Depuis la sortie est de Scrignac	Très faible
6	Tourisme, unité paysagère, patrimoine	Depuis le GRP Tour du pays de Morlaix, au niveau des Monts d'Arrée	Très faible
7	Lieu de vie , patrimoine	Depuis la D9, au niveau de la sortie sud de Plougonven	Très faible
8	Voie de communication, unité paysagère	Perceptions lointaines depuis le nord de l'AEE	Très faible
9	Lieu de vie	Depuis la place de l'église de Plouaret	Nul
10	Patrimoine, unité paysagère	Depuis le sommet du Menez Bré	Très faible
11	Lieu de vie	Depuis les hauteurs de Belle-Isle-en-Terre	Nul
12	Patrimoine, lieu de vie	Depuis Loc-Envel	Nul

Tableau 13 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.

NB : le porteur de projet a choisi de faire apparaître le projet de IEL sur les photomontages, pour information car il n'est pas encore en instruction. Il a été considéré dans l'analyse et simulé sur les photomontages.

Concernant le parc éolien de Menez Goariva, dans le présent dossier, l'état initial montre le parc actuellement en fonctionnement, tandis que sur les vues photomontées c'est le repowering du projet, ayant obtenu une autorisation, qui remplace le parc actuellement en fonctionnement.



Carte 41 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

6.3.2.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (*partie 3.2.1.1, page 47*), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 500 et 5 000 habitants environ). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

L'estimation des sensibilités des lieux de vie avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque ville ou village a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Plouigneau (5 257 habitants en 2019 selon l'INSEE) à 14 km du projet

Depuis le centre-ville, les masques bâtis denses et la végétation des jardins arrêtent les vues en direction du projet. Quelques perceptions potentielles ont été identifiées dans l'état initial, depuis les rues orientées en direction de la ZIP, au niveau de la rue du 11 novembre notamment, mais les éoliennes ne sont pas visibles et n'émergent pas au-dessus de la ligne d'horizon.

L'impact du projet sur cette ville est nul.

Plougouven (3 548 habitants en 2019) à 11 km du projet

Depuis l'urbanisation, les vues sont arrêtées par le tissu bâti. Quelques visibilitées sur la partie haute du projet sont possibles depuis les limites d'urbanisation sud et sud-ouest, comme par exemple sur un court tronçon de la rue du Dr Hervé Floch ou bien depuis la D9 en quittant Plougouven par le sud, au sud du cimetière, comme le montre le *photomontage 7* (cf. *Photographie 150*). Etant donné la distance d'éloignement, le projet de Roc'h Glaz demeure discret et très peu prégnant dans la vue.

L'impact du projet sur cette ville est très faible.

Louargat (2 374 habitants en 2019) à 17 km du projet

Depuis le centre-bourg, le tissu bâti dense, l'éloignement et le relief arrêtent toute échappée visuelle en direction du projet. Des visibilitées demeurent cependant possibles depuis quelques secteurs : au niveau de la rue principale, avenue des prunus, traversant la ville d'est en ouest, le projet est potentiellement perceptible dans l'axe de la route, lorsque le ciel est bleu et dégagé, seules des extrémités de pale étant susceptibles d'être perceptibles.

L'impact du projet sur cette ville est très faible.

Callac (2 262 habitants en 2019) à 12 km du projet

Le relief ainsi que la végétation dense masquent toute visibilité en direction du projet et cela même depuis les périphéries, comme le montre le *photomontage 2* (cf. *Photographie 152*) réalisé depuis la D787 et surplombant la ville de Callac.

L'impact du projet sur cette ville est nul.

Plouaret (2 221 habitants en 2019) à 14,5 km du projet

Depuis le centre-ville et ses accès, les masques bâtis, la végétation à l'horizon et le relief empêchent toute vue sur le projet. Depuis la place du village, une percée visuelle entre les bâtiments offre une vue lointaine sur le Trégor, mais le relief en arrière-plan suffit à arrêter les vues sur le projet de Roc'h Glaz, comme l'illustre le *photomontage 9* (cf. *Photographie 151*) réalisé depuis la place de l'église de Plouaret.

L'impact du projet sur cette ville est nul.

Huelgoat (1 433 habitants en 2019) à 18 km du projet

L'urbanisation est enclavée entre la forêt domaniale de Huelgoat et un plan d'eau à l'ouest. Les quartiers pavillonnaires récents s'égrènent tout autour du plan d'eau. Le relief et les boisements de la forêt domaniale de Huelgoat suffisent à arrêter toutes les vues en direction des éoliennes du projet.

L'impact du projet sur le village est nul.



Photographie 150 : Vue en grande partie filtrée, depuis la sortie sud de Plougouven, au niveau de la D9 (photomontage 7).



Photographie 151 : Éoliennes du projet de Roc'h Glaz masquées par le relief et la végétation, depuis la place de l'église de Plouaret (photomontage 9).

6.3.2.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte :

- **L'observateur est en déplacement** : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.
- **L'observateur a un angle de vision très réduit** : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.
- **Le sens de déplacement** : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

La N12 au nord de l'AEE

Traversant le nord de l'AEE d'est en ouest, cet axe majeur est assimilé à une autoroute reliant Morlaix à Guingamp, toutes deux situées hors du périmètre d'étude et passant à proximité de Louargat, Belle-Isle-en-Terre et Plouigneau.

Le relief et la végétation suffisent à arrêter la plupart des visibilitées sur les éoliennes du projet depuis la quasi-totalité du parcours. Seuls deux secteurs de perceptions ont été identifiés, légèrement à l'est de Plouigneau et au niveau du contournement sud de Louargat, dans l'axe de la voie rapide. Dans les deux cas, le projet est très distant et discret et les éoliennes à peine perceptibles, s'élevant faiblement au-dessus de masses boisées lointaines, d'autant plus en considérant une perception dynamique.

L'impact du projet éolien sur cette route est très faible.

La D787 au sud-est de l'AEE

Cette départementale relie les grands pôles urbains de Carhaix-Plouguer et Guingamp (tous deux hors AEE) en contournant Callac par le sud-est. Dans toute la partie sud de l'AEE, elle emprunte le fond de vallée de l'Hyère, et ne permet donc aucune visibilité lointaine. La végétation du bocage referme le plus souvent les horizons et, lorsque des vues distantes s'ouvrent vers l'ouest, le projet de Roc'h Glaz reste le plus souvent masqué par la végétation lointaine. Un secteur de perception avait tout de même été identifié au niveau du contournement sud de Callac, mais les éoliennes n'émergent finalement pas au-dessus du relief boisé, comme le montre le *photomontage 2* (cf. Photographie 152).

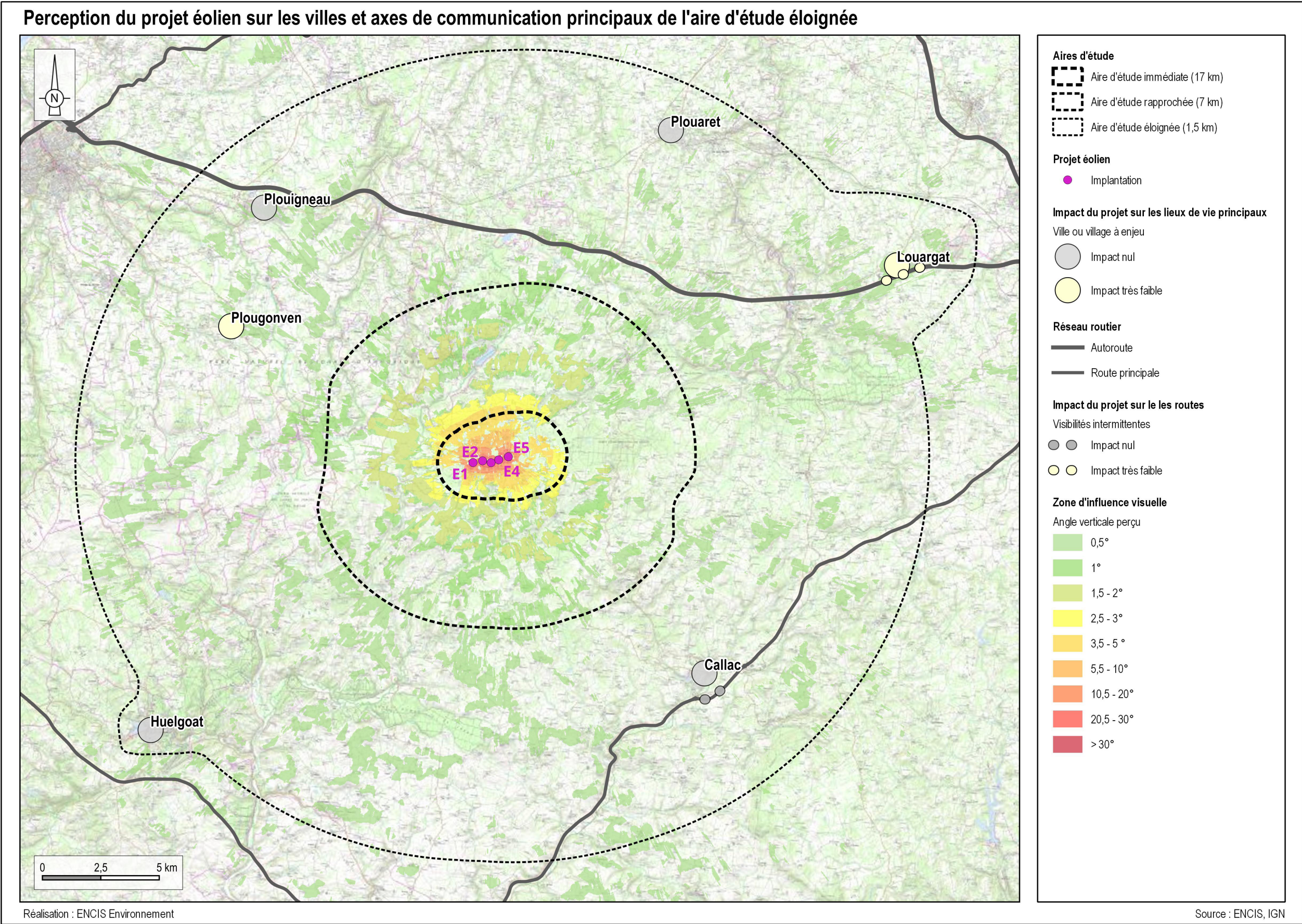
L'impact du projet éolien sur cette route est nul.

Globalement, dans l'AEE, les axes de communication n'offrent que des perceptions rares, furtives, et peu marquantes du projet de Roc'h Glaz.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien sur les axes de circulation est très faible, et que le projet marque le territoire éloigné très faiblement.



Photographie 152 : Aucune perception du projet depuis la D787, au niveau du croisement avec la route menant à Callac (ici visible dans l'axe de la route, plus en contrebas) (photomontage 2).



Carte 42 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

6.3.2.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Les tableaux suivants reprennent l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant un enjeu fort et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

6.3.2.4.1 Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 72 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls treize sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Chapelle Saint-Gildas (MH n°50, enjeu modéré)

Depuis les abords de l'édifice, une haie ferme les vues et ne ménage aucune percée visuelle. Au niveau de la motte féodale, perchée sur une butte immédiatement à l'ouest de la chapelle, un belvédère s'ouvre sur le paysage alentour, le projet émergeant dans le lointain de façon discrète. La distance atténue fortement la prégnance du projet, comme le montre le *photomontage 3* (cf. Photographie 153).

L'impact du projet sur ce monument est très faible.

Eglise Saint-Yves (MH n°53, enjeu fort)

Depuis les abords directs de l'église, intégrée dans le tissu bâti, aucune perception n'est possible, étant donné la présence de masques bâtis. Une perception lointaine et très partielle du haut du projet est possible depuis le sud-ouest du périmètre de protection, au niveau de la D9, comme illustré par le *photomontage 7* pages suivantes (cf. Photographie 150).

L'impact du projet sur ce monument est très faible.

Eglise Saint-Envel (MH n°60, enjeu fort)

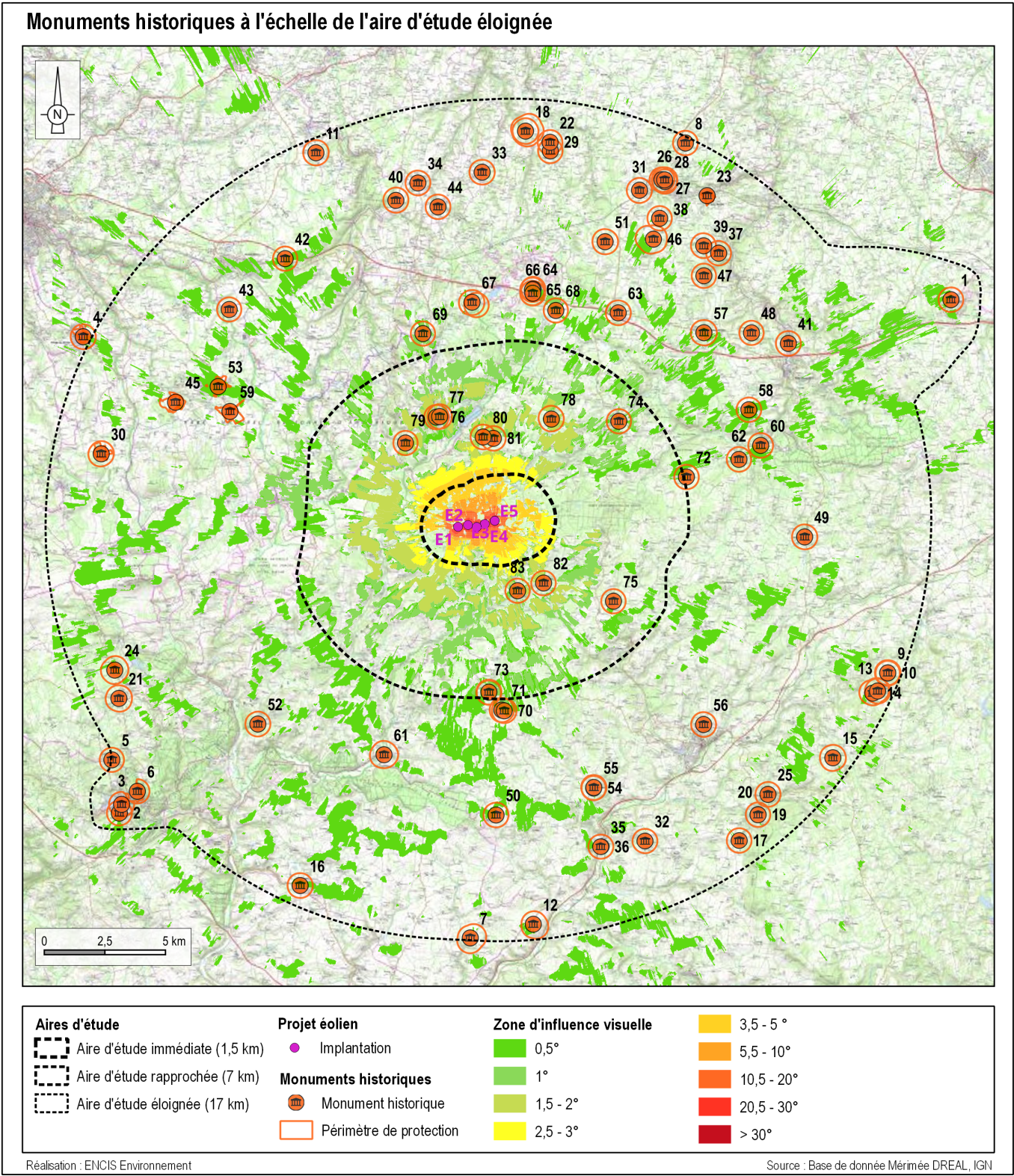
Depuis les abords directs de l'église, le relief et les masques bâtis arrêtent toute visibilité en direction de du projet. Il n'y a aucune visibilité ou covisibilité recensée (cf. *photomontage 12* et Photographie 154).

L'impact du projet sur ce monument est nul.

Manoir de Plounérin (MH n°65, enjeu faible)

Depuis l'entrée du manoir, le projet est perceptible dans l'axe de la rue de l'église. Cependant, Il n'émerge que très peu au-dessus de la ligne d'horizon avec une prégnance très faible. Une perception très partielle et furtive est également notée depuis l'est du périmètre de protection, rue Bon Voyage.

L'impact du projet sur ce monument est très faible.



Carte 43 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 153 : Covisibilité indirecte, lointaine et partielle entre la chapelle Saint-Gildas (n°50) et le projet éolien, depuis la vallée des Saints (photomontage 3).



Photographie 154 : Aucune perception du projet depuis la sortie de l'église Saint-Envel et depuis l'ensemble du site protégé de Loc-Envel (photomontage 12).



Photographie 155 : Perception très lointaine du projet depuis le sommet du site protégé du Menez Bré (photomontage 10).

6.3.2.4.2 Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Sur les sept sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Site classé du rocher de Huelgoat (chaos de la rivière d'Argent) (enjeu fort)

Ce site suit le prolongement de l'urbanisation d'Huelgoat. Le contexte encaissé et boisé de la forêt d'Huelgoat ne permet aucune vue sur le projet.

L'impact du projet sur ce site est nul.

Site inscrit et classé du village de Loc-Envel (enjeu fort)

Depuis l'ensemble du site inscrit et classé du village de Loc-Envel, le relief et le tissu bâti dense du bourg ne ménagent aucune percée visuelle en direction du projet. Depuis la sortie de l'église, le projet se retrouve dans l'axe mais le relief et les maisons ne permettent, une fois encore, aucune perception de ce dernier (cf. photomontage 12 et Photographie 154, voir page précédente)

L'impact du projet sur ce site est nul.

Site inscrit des collines du Menez Bré et leur abords et de la chapelle Saint-Hervé (enjeu fort)

Le sommet du Menez offre une vue dégagée permettant des visibilitées très lointaines. Le projet est situé à environ 21 km du site protégé mais malgré cette distance, il sera perceptible dans le lointain, par temps de ciel bleu et dégagé et depuis le sommet et l'ouest du site (cf. photomontage 10 et Photographie 155). L'éloignement important atténue largement la prégnance des éoliennes. A noter que plusieurs parcs éoliens en fonctionnement sont visibles conjointement depuis ce sommet.

L'impact du projet sur ce site est très faible.

Site inscrit des Monts d'Arrée (enjeu fort)

Plusieurs secteurs notables du site inscrit offrent des perceptions théoriques en direction du projet. Ce dernier étant souvent visible partiellement, la végétation, proche ou distante jouant souvent le rôle d'écran ; quelques visibilitées partielles restent possibles par endroits, mais elles se limitent en général aux deux tiers supérieur des éoliennes, et sont largement atténuées par la distance (cf. photomontage 5 et Photographie 157, photomontage 4, photomontage 6).

L'impact du projet sur ce site est très faible.

6.3.2.4.3 Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

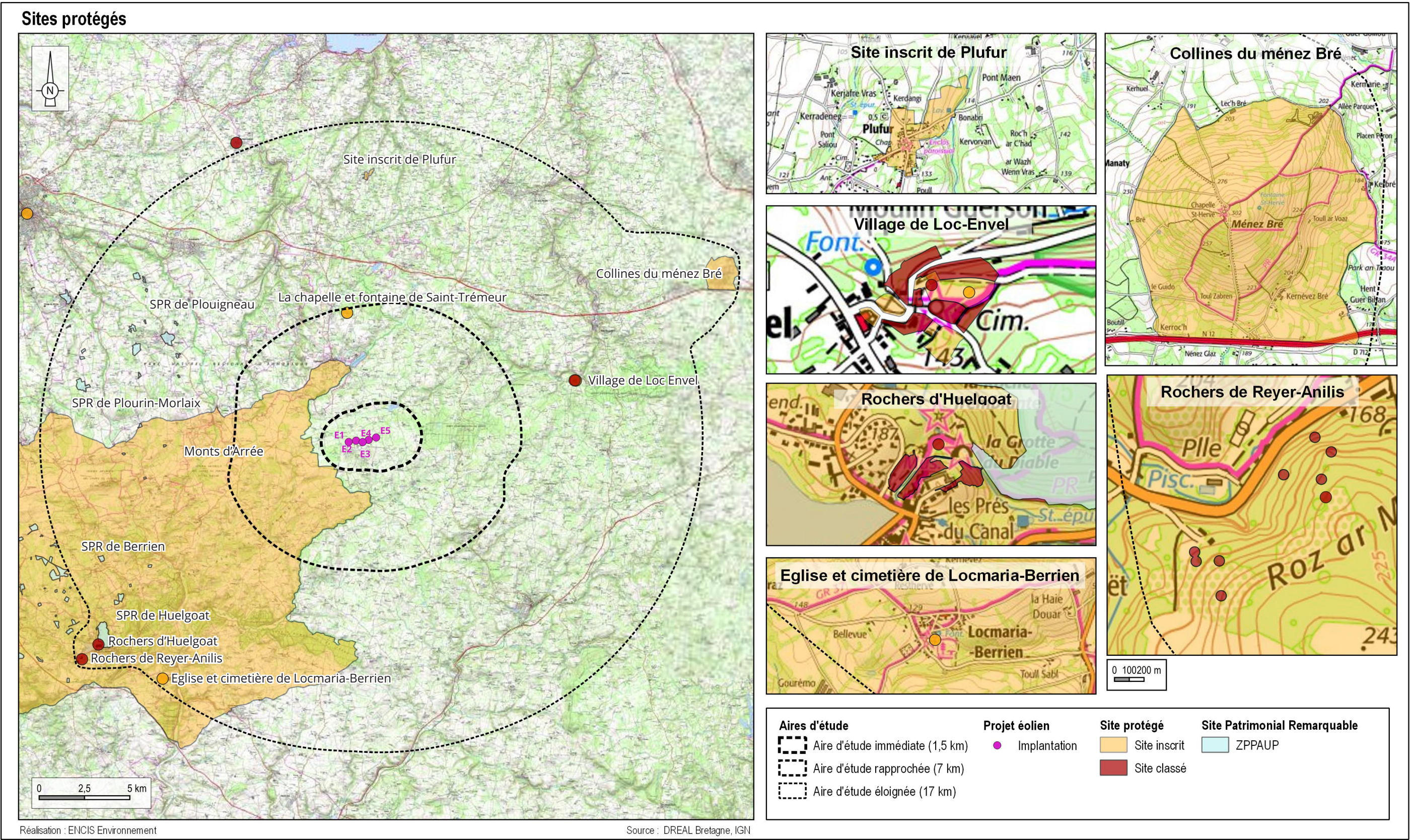
Sur les quatre sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité).



Photographie 156 : Vue sur le projet depuis les reliefs des Monts d'Arrée, surplombant la forêt domaniale de Fréau (photomontage 4).



Photographie 157 : Projet de Roc'h Glaz à peine perceptible, depuis la sortie est de Scrignac, au niveau du site inscrit des Monts d'Arrée (photomontage 5).



Carte 44 : Localisation des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	22	PÉDERNEC	Chapelle Saint-Hervé du Menez Bré	Classé	Modéré	Chapelle juchée au sommet du Menez Bré, ce dernier offrant un panorama à 360°. Visibilité et covisibilité possible avec le projet au lointain, la distance atténuant largement les perceptions	Très faible	19,9
2	29	HUELGOAT	Chapelle Notre-Dame des Cieux	Classé	Modéré	Aucune perception du projet depuis l'édifice du fait du relief. Depuis les abords, visibilités théoriques possibles par endroits (au sud du périmètre de protection), mais végétation distante masquant toute visibilité sur les éoliennes.	Nul	18,1
3	29	HUELGOAT	Eglise Saint-Yves	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation en contexte encaissé et bâti. Aucune visibilité ou covisibilité.	Nul	17,8
4	29	PLOURIN-LÈS-MORLAIX	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Masques bâtis, distance et éloignement arrêtent toute visibilité.	Nul	17,2
5	29	BERRIEN	Menhir de Kerampelven	Inscrit	Modéré	Implantation au cœur de la forêt de Huelgoat. Boisements denses arrêtant toute visibilité ou covisibilité.	Nul	17
6	29	HUELGOAT	Menhir	Classé	Faible	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief et du boisement.	Nul	17
7	22	CARNOËT	Trois tumulus de Trélan	Inscrit	Faible	Aucune perception du projet étant donné la distance et la succession de rideaux d'arbres.	Nul	16,9
8	22	PLOUARET	Manoir de Kerbridou	Partiellement inscrit	Modéré	Château implanté en recul de la D11 dans un domaine densément boisé. Aucune visibilité étant donné les masques végétaux, le relief et la distance.	Nul	16,7
9	22	BULAT-PESTIVIEN	Calvaire de la chapelle Saint-Blaise	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief et du contexte boisé.	Nul	16,4
10	22	BULAT-PESTIVIEN	Chapelle Saint-Blaise et cimetière	Partiellement Classé-Inscrit	Modéré	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief et du contexte boisé.	Nul	16,4
11	29	PLOUÉGAT-GUÉRAND	Tumulus	Classé	Faible	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief.	Nul	16,3
12	22	CARNOËT	Manoir de Locmaria	Partiellement inscrit	Modéré	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords directs du fait du relief et de la végétation bocagère. Perceptions très partielles et lointaines, filtrées par la végétation, depuis les secteurs ouest du périmètre de protection.	Très faible	16,3
13	22	BULAT-PESTIVIEN	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords, ni depuis le clocher en partie ouvert à la visite, du fait du relief.	Nul	16,3
14	22	BULAT-PESTIVIEN	Fontaines du Coq, de la Vierge et des Sept Saints de Bretagne	Classé	Faible	Fontaine implantée en contrebas de la route dans un contexte bocager dense. Aucune perception possible étant donné le relief et les masques végétaux.	Nul	16,2
15	22	SAINT-SERVAIS	Chapelle de Burthulet et son placître	Classé	Modéré	Aucune visibilité étant donné le relief, les masques végétaux et la distance d'éloignement.	Nul	16,1
16	29	POULLAOUEN	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Partiellement Classé	Modéré	Perceptions partielles du haut du projet possibles depuis le nord du périmètre de protection mais peu marquantes du fait de l'éloignement et de la végétation distante.	Très faible	16,0
17	22	DUAULT	Château de Rosviliou	Inscrit	Faible	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief.	Nul	15,9

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
18	22	LANVELLEC	Château de Rosanbo	Partiellement inscrit	Modéré	Implantation dans un creux, dans un domaine boisé. Aucune visibilité ou covisibilité depuis les abords étant donné l'encaissement et la végétation.	Nul	15,6
19	22	SAINT-SERVAIS	Menhir de Kerbernès	Classé	Faible	Menhirs peu accessibles, situés à l'écart des routes. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné les masques végétaux et la distance d'éloignement.	Nul	15,5
20	22	SAINT-SERVAIS	Menhir de Kerbernès	Classé	Faible		Nul	15,5
21	29	BERRIEN	Eglise Saint-Pierre et enclos	Classé	Faible	Implantation en cœur de bourg. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné les masques bâtis et la végétation.	Nul	15,5
22	22	LANVELLEC	Chapelle Saint-Maudez	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte de centre-bourg. Aucune perception possible du projet étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	15,2
23	22	VIEUX-MARCHÉ	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné les masques végétaux et la distance.	Nul	15,2
24	29	BERRIEN	Tumulus de Reuniou	Inscrit	Faible	Perceptions théoriques du projet depuis le tumulus mais elles demeurent en réalité filtrées par la végétation, proche et distante.	Nul	15,2
25	22	SAINT-SERVAIS	Eglise Saint-Servais	Classé	Faible	Pas de perception du projet depuis l'édifice ou ses abords du fait du relief.	Nul	15,1
26	22	PLOUARET	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Implantation au cœur du centre-bourg de Plouaret. Aucune perception du projet possible étant donné la densité bâtie, le relief et l'éloignement.	Nul	15
27	22	PLOUARET	Chapelle Sainte-Barbe	Inscrit	Faible		Nul	14,9
28	22	PLOUARET	Maison du 17e siècle	Partiellement inscrit	Faible		Nul	14,9
29	22	LANVELLEC	Ossuaire	Classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et les masques végétaux.	Nul	14,9
30	29	PLOURIN-LÈS-MORLAIX	Moulin à eau de Coatanscour	Partiellement inscrit	Faible	Implantation en fond de vallée dans un contexte boisé. Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné le relief et les masques végétaux.	Nul	14,9
31	22	PLOUARET	Manoir de Kérépol	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité depuis le manoir et ses abords étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	14,2
32	22	DUAULT	Prieuré de Landugen	Partiellement inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisé dense. Aucune visibilité étant donné les masques végétaux, le relief et la distance.	Nul	14,1
33	22	PLUFUR	Eglise Saint-Florent	Inscrit	Faible	Eglise intégrée au bourg de Plufur. Aucune visibilité depuis le centre du bourg étant donné la densité bâtie. Depuis le périmètre de protection, relief et maillage bocager occultent toute visibilité.	Nul	14,0
34	22	TRÉMEL	Eglise Notre-Dame de la Merci	Classé	Modéré	Eglise implantée en centre-bourg de Trémel. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné les masques bâtis et végétaux.	Nul	13,9
35	22	CARNOËT	Chapelle Notre-Dame du Pénity	Inscrit	Faible	Implantation en contexte boisé, en léger recul par rapport à la D787. Aucune visibilité possible étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	13,7
36	22	CARNOËT	Moulin	Inscrit	Faible	Implantation en contexte boisé, en léger recul par rapport à la D787. Aucune visibilité possible étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	13,7
37	22	VIEUX-MARCHÉ	Chapelle et croix de la Trinité	Inscrit	Faible	Relief et végétation arrêtent toute visibilité en direction du projet.	Nul	13,5
38	22	PLOUARET	Fontaine Saint-Jean	Inscrit	Faible	Aucune perception du projet possible étant donné les masques végétaux denses, le relief et la distance.	Nul	13,4
39	22	VIEUX-MARCHÉ	Manoir de Kergoz	Inscrit	Faible	Implantation en retrait de la D88, dans un domaine densément arboré. Aucune perception possible du projet étant donné les masques végétaux, la distance et le relief.	Nul	13,4

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
40	22	TRÉMEL	Château de Kermerzit	Inscrit	Faible	Implantation dans un talweg, en contexte arboré. Aucune visibilité étant donné les masques boisés et le relief.	Nul	13,4
41	22	BELLE-ISLE-EN-TERRE	Chapelle de Locmaria	Classé	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords directs de la chapelle étant donné les masques végétaux et le relief. Perception lointaine, très partielle et discrète d'extrémités de pales uniquement, depuis l'est du périmètre de protection.	Très faible	13,2
42	29	PLOUIGNEAU	Borne milliaire de Quillidien	Inscrit	Très faible	Borne située le long de la route. Visibilité lointaine possible depuis la route, sur le haut du projet, ce dernier étant peu prégnant.	Très faible	13,0
43	29	PLOUIGNEAU	Menhir de Creach-Edern	Inscrit	Faible	Menhir érigé le long de la route, dans un paysage agricole ouvert. Bocage lointain et relief arrétant les vues sur le projet.	Nul	12,9
44	22	PLUFUR	Chapelle Saint-Nicolas	Classé	Modéré	Édifice inséré dans une clairière, au niveau d'un talweg. Aucune visibilité ou covisibilité sur le projet étant donné les masques végétaux, le relief et la distance.	Nul	12,7
45	29	PLOUGONVEN	Manoir de Kerloaguen	Partiellement inscrit	Faible	Château implanté sur une butte. Masques végétaux filtrant une grande partie des vues. Perception potentielle depuis les étages hauts du château.	Très faible	12,6
46	22	PLOUARET	Manoir de Guernac'hanay	Partiellement inscrit	Faible	Implantation dans un contexte bocager. Aucune perception possible étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	12,6
47	22	PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Chapelle Saint-Luvan	Partiellement inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisé. Aucune visibilité étant donné les masques végétaux et le relief.	Nul	12,4
48	22	PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Croix de chemin	Inscrit	Faible	Aucune visibilité recensée étant donné le relief et les masques bâtis.	Nul	12,2
49	22	PLOUGONVER	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Faible	Situation en cœur de bourg. Aucune perception possible étant donné le relief et les masques végétaux.	Nul	11,7
50	22	CARNOËT	Chapelle Saint-Gildas	Classé	Modéré	Depuis les abords de l'édifice, haie arrétant les visibilitées. Depuis la motte féodale perchée sur une butte immédiatement à l'ouest de la chapelle, belvédère s'ouvrant sur le paysage alentour et sur le projet, offrant une covisibilité indirecte. Projet lointain le rendant peu prégnant (<i>photomontage 3</i>).	Très faible	11,7
51	22	LANVELLEC	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié	Inscrit	Modéré	Implantation en cœur de bourg. Aucune perception du projet étant donné les masques bâtis, le relief et la végétation.	Nul	11,7
52	29	SCRIGNAC	Chapelle de Koat Keo	Inscrit	Modéré	Situation au niveau d'un talweg bocager. Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nul	11,4
53	29	PLOUGONVEN	Eglise Saint-Yves, calvaire et chapelle funéraire	Classé	Fort	Aucune perception depuis les abords directs de l'église étant donné les masques bâtis. Perception lointaine et très partielle du projet depuis le sud-ouest du périmètre de protection, au niveau de la D9 (<i>cf. photomontage 7</i>).	Très faible	11,3
54	22	PLUSQUELLEC	Croix du 17e siècle	Inscrit	Faible	Monument implanté dans le centre-bourg de Plusquellec. Masques bâtis, végétation et relief arrètent toute perception du projet.	Nul	11,3
55	22	PLUSQUELLEC	Eglise Notre-Dame des Grâces	Inscrit	Modéré	Monument implanté dans le centre-bourg de Plusquellec. Masques bâtis, végétation et relief arrètent toute perception du projet.	Nul	11,3
56	22	CALLAC	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Faible	Pas de perception du projet depuis le monument et ses abords du fait du relief et de la végétation.	Nul	11,2